



Demande de dossier avocat

Par **duplo**, le **17/11/2012** à **21:47**

bonjour

je souhaiterais savoir dans le contexte ou je suis parti civile et que et je suis dispensé de consignation ainsi que bénéficiant de l'aide juridictionnelle totale pour une affaire de viol dont j'ai été victime suis-je en droit de demander et avoir mon dossier auprès de mon avocat du moment que mon affaire est classé non lieu?

lui devrais-je des frais d'honoraires pour récupérer mon dossier si je bénéficie de l'aide juridictionnelle totale

SI JE souhaite faire appel, quels sont les délais de prescription ainsi que trouver un autre avocat et remettre mon propre dossier entre ses mains?

je vous remercie pour vos réponses urgentes et rapides car tel est le cas dans peu de temps courant novembre

merci à tous de tous vos conseils